



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

055-2025 Attribution marché de réalisation de la STEP de Causses et Veyran

Vu la consultation lancée le 24 décembre 2024, sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis et attribution en date du 27 février 2025 (1 offre reçue)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 27 février 2025.

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix du groupement d'entreprises SAUR/LE MARCORY/TP BESSIERE/JP INDUSTRIE dont le mandataire est la société SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes et co-traitants pour un montant de travaux de 1 573 059.00 € HT soit 1 887 670.80 € TTC

- de l'autoriser à signer le marché de travaux de la nouvelle station d'épuration de la commune de Causses et Veyran ainsi que tout document ayant trait à ce marché.

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix du cabinet tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux avec le groupement d'entreprises SAUR/LE MARCORY/TP BESSIERE/JP INDUSTRIE dont le mandataire est la société SAUR SAS Direction Sud domiciliée ZI St Césaire – 158 Av du Docteur Fleming – 30900 Nîmes et co-traitants pour un montant de travaux de 1 573 059.00 € HT soit 1 887 670.80 € TTC
- DIT que les crédits seront inscrits au budget Assainissement 2025 opé 124

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SEANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

021-2025 Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

En conséquence, le Président présente à l'assemblée les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire en conférence des Maires

LE CONSEIL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

Entendu le rapport présenté par Monsieur Guy Roucayrol, Vice-Président délégué aux finances;

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



The image shows a blue ink signature of the Secretary of the Session, written in a cursive style.

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

021-2025 Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

022-2025 - Rapport de la CLECT 2025 et attribution des compensations

Est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du lundi 4 février 2025.

Monsieur le Président expose le rapport de la CLECT suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes et aux procédures actuellement en cours :

Marchés en cours

**** Méthode d'évaluation :***

La compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes a été transférée à la Communauté des Communes des Avant-Monts par arrêté du Préfet n° 2017-1-1467 en date du 28/12/2017.

Le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre a été fixé en prenant en compte le montant restant dû sur les marchés en cours avec les bureaux d'études respectifs et les dépenses effectuées sur l'exercice 2024

Il avait également été proposé et validé le 05.04.2018 de rembourser à la Communauté de Communes les Avant-Monts, les frais réels de procédure de continuation des PLU par commune sur la CLECT depuis 2018 jusqu'à l'arrêt des PLU Communaux.

Les frais annexes comprennent : la reprographie par un prestataire privé, les constats d'huissier, les frais liés à l'enquête publique, annonces légales etc.

Ces frais sont justifiables sur facture.

Les autres frais « inhérents » tels que l'affranchissement, les photocopies faites en interne, les fournitures administratives, les CD Rom seront estimés ; une facturation détaillée ne pouvant être faite, un forfait a été proposé pour couvrir ces frais à hauteur de 300 € par commune.

Pour l'année 2024, ce forfait de 300 € ne sera prélevé sur aucune commune

**** Frais annexes et inhérents aux marchés en cours PLU payés en 2018-2024***

Il est proposé de retenir le solde à charge (montant TTC restant dû – FCTVA récupérable) comme le transfert de charge net lié aux marchés de PLU en cours.

Les montants en négatifs seront déduits lors des AC 2025

Ceux toujours en positifs seront maintenus en crédit pour les dépenses à venir sur le PLU de leur Commune durant l'année 2025. Seule la commune de Thézan les Béziers est concernée

DEPENSES PLU 2018-2019-2020 - 2021-2022-2023 - 2024

Commune	CLETIC 2018	CLETIC 2019	CLETIC 2020	CLETIC 2021	CLETIC 2022	CLETIC 2023	CLETIC 2024	Payé 2018	Payé 2019	Payé 2020	Payé 2021	Payé 2022	Payé 2023	Payé 2024	Commissaire enquêteur	TOTAL PAVE TTC (sans commissaire)	TOTAL PAVE 1640d (+ commissaire)	Reste à payer
ABELLHAN	18 646,15 €												1 464,00	15 319,95	3 850,25	16 997,95	3 5 974,98	-17 308,33 €
AUTIGNAC	3 377,61 €				4 090,61 €	25 263,51 €			7038		4 493,31	25 570,29				30 472,60	29 354,12	0,00 €
CARPELLES																0,00		0,00 €
CAUSSES ET VEYRAN																0,00		0,00 €
CATISSINODIOLS																0,00		0,00 €
FALGERES	27 685,26 €							6 423		2 708,04	1 071,49 €					0,00		0,00 €
FOF																0,00		0,00 €
FOUZILHON	1 172,94 €											171,2				0,00		0,00 €
GABIAN	25 978,29 €	8 161,55 €							11 046,57							11 046,57	9 234,49	0,00 €
LAURENS	30 525,92 €	6 923,75 €	7 377,53 €	2 006,31 €	18 339,52 €	-14 675,11 €	196,75 €		12 064,1	2 400	2 193,28	1 352,197	235,36	466,08		14 272,84	11 890,56	-389,63 €
MAGALAS								4 155,52				9 848,63	541,86	901,51	3 480,87	85 234,99	78 094,40	-753,61 €
MARGON																0,00		0,00 €
MONTESQUEL	29 071,34 €															0,00		0,00 €
MURVIEL LES BREZIERS	2 620,35 €	3 934,86 €		6 301,86 €	700,66 €	10 021,49 €	14 211,40 €	2976	2 903,67	1 543,8	838,15	1 198	17 000,09	779,62	381,521	79 846,91	70 564,03	-10 287,26 €
NEFFIES				1 361,78 €		735,77 €		8 145,86	1 008,18	1 629		880,15				20 740,19	17 137,97	0,00 €
PAULHES	13 539,40 €			4 097,14 €	12 314,91 €	655,96 €	2 791,81 €		1 7859	6 749,12	1 473,144	784,68	3 339,65	7 086,16	517,94	50 550,05	47 430,78	-11 098,71 €
POUZOLLES																0,00		0,00 €
PURBISSON	25 811,11 €							8 730		7 510	6 479,83	11 477,63	3 689,53			37 907,61	31 688,74	0,00 €
PURSALICON																0,00		0,00 €
ROQUESSELS	3 948,91 €							1 725				460,7	792,147			0,00		0,00 €
ROUJAN	12 433,07 €	14 966,68 €	4 147,37 €	10 245,33 €	396,24 €			241,678	13 569,8	12 253,76		474				10 107,17	11 869,26	0,00 €
ST GENIES FTD																62 403,40	57 212,41	-15 033,72 €
ST NAZAIRE DE LADARIEZ	7 607,90 €	16 301,22 €		11 613,00 €	1 125,46 €	3 112,15 €		6 650	1 796,1	1 793,151	1346,3	401,72				6,00		0,00 €
THEZAN LES BEZIERS																48 184,80	38 780,57	979,16 €
VAIDHAN	198 797,90 €	49 258,86 €	23 819,91 €	38 025,42 €	36 571,15 €	37 756,23 €	31 043,59 €	1 003,918	11 3527,42	6 6638,23	6 6942,22	79 203,677	47567,98			341 437,05	474 963,1469	-92 417,69 €
TOTAL																		

*** Méthode de compensation :**

Le montant définitif des frais annexes (réels) et contrats liés aux marchés de PLU en cours est déduit du montant de l'attribution de compensation 2025.

Le détail des factures payées en 2025 a été validé par les communes sur présentation des justificatifs des factures payées.

- Enveloppe financière par commune – Mutualisation des Heures techniques

Suite à diverses décisions en commission technique et bureau communautaire afin de différencier les interventions du service technique, il a été décidé depuis 2021 d'établir les heures de mise à disposition de l'équipe technique selon le barème suivant :

22 € / heure - mise à disposition sans matériel

24 € / heure – Petit matériel et nacelle

26 € / heure – Bouille ou balayeuse

En ce sens, la CLETC validera une enveloppe budgétaire de mise à disposition de l'équipe technique sans parler d'heure.

Demandes des communes :

Commune de Magalas : d'augmenter de 25 000 Euros les interventions de l'équipe technique

Commune de Causses d'augmenter de 2 400 Euros les interventions de l'équipe technique

Commune de Fouzilhon d'augmenter de 1 200 Euros les interventions de l'équipe technique

Commune de Roujan d'augmenter de 4 800 Euros les interventions de l'équipe technique

Commune de Thézan d'augmenter de 5 440 Euros les interventions de l'équipe technique

Commune de Vailhan : d'augmenter de 1 000 Euros les interventions de l'équipe technique

Calcul des attributions de compensation 2025

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998) modifié en 2019	Imputation Mutualisation des heures techniques	Frais divers PLU payés et non engagés par les communes	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553,00 €	19 800,00 €	17 308,00 €		-7 555,00 €
AUTIGNAC	13 821,88 €	15 400,00 €			-1 578,12 €
CABEROLLES	7 928,00 €	7 700,00 €	15 400 € en 2024	228,00 €	
CAUSSES ET VEYRAN	7 744,41 €	17 800,00 €			-10 055,59 €
CAUSSINIOJOLS	347,00 €	2 200,00 €			-1 853,00 €
PAUGERES	20 986,00 €	16 000,00 €	7 523,47 €		-2 537,47 €
FOS	3 478,00 €	11 440,00 €			-7 962,00 €
FOUZILHON	0,00 €	14 400,00 €	13 200 € en 2024		-14 400,00 €
GABIAN	20 259,00 €	23 100,00 €			-2 841,00 €
LAURENS	44 466,00 €	17 600,00 €	389,63 €	26 476,37 €	
MAGALAS	119 331,04 €	75 000,00 €	753,63 €	43 577,41 €	
MARGON	1 667,00 €	22 000,00 €			-20 333,00 €
MONTESQUIEU	18,00 €	9 680,00 €			-9 662,00 €
MURVIEL LES BEZIERS	90 778,22 €	29 762,00 €	10 257,28 €	50 758,94 €	
NEFFIES	6 008,00 €	17 600,00 €			-11 592,00 €
PAIHES	4 213,44 €	11 660,00 €	11 096,71 €		-18 543,27 €
POUZOLLES	20 979,00 €	26 400,00 €			-5 421,00 €
PUIMISSON	20 961,22 €	17 530,00 €		3 431,22 €	
PUISSALICON	29 374,00 €	31 000,00 €			-1 626,00 €
ROQUESSELS	0,00 €	6 600,00 €			-6 600,00 €
ROUJAN	98 406,00 €	34 500,00 €		63 906,00 €	
ST GENIES FTD	1 413,47 €	31 400,00 €	15 023,72 €		-45 010,25 €
ST NAZAIRE DE LADAREZ	11 446,78 €	16 500,00 €			-5 053,22 €
THEZAN LES BEZIERS	195 555,14 €	37 000,00 €		158 555,14 €	
VAILHAN	606,00 €	16 000,00 €			-15 394,00 €
TOTAL	749 340,60 €	528 072,00 €	62 352,44 €	346 933,08 €	-188 016,92 €

42900 € en 2023
augmentation de 7100 €
50 000 € en 2024

29700 € en 2024

38 060 € en 2023
baisse de 6500 Euros
31560 € en 2024

12500 € en 2023
augmentation de 2500 €
15000 € en 2024

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT 2025 ;
- **ADOPTE** les attributions de compensation
- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

023-2025 –Fonds de concours 2022-2026– Commune de Gabian

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle également la délibération 110-2024 du 6 Mai 2024 concernant la participation en fonds de concours 2024-2026

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2026, la commune de Gabian ayant une population de 863 habitants, elle peut bénéficier d'un fonds de concours 2022-2026 de 60 000 € + 30 000 € soit 90 000 € qui pourront être versé en une ou plusieurs fois.

VU la délibération 065-2024 concernant l'aménagement de la place du monument aux morts attribuant 24731.30 € en fonds de concours

VU que le montant du fonds de concours 2022-2026 restant est de 65 268.75 Euros

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 23 janvier 2025 concernant la participation en fonds de concours pour des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Avenue de Faugères

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux Electricité Eclairage public Télécommunications	111181.78	Autofinancement Commune CCAM	111 181.78 55 590.89 55 590.89
TOTAL HT	111 181.78 €	TOTAL	111 181.78 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Gabian pour un montant de 55 590.89 Euros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 55 590.89 Euros pour les dépenses liées à des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Avenue de Faugères.
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2026 pour la commune de Gabian est de 9 677.86 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

024-2025 –Fonds de concours 2022-2026– Commune de Murviel les Béziers

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle également la délibération 110-2024 du 6 Mai 2024 concernant la participation en fonds de concours 2024-2026

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2026, la commune de Murviel les Béziers ayant une population de 3 155 habitants, elle peut bénéficier d'un fonds de concours 2022-2026 de 40 000 € + 20 000 € soit 60 000 € qui pourront être versé en une ou plusieurs fois.

VU la délibération 032-2023 concernant l'isolation de l'école attribuant 23 947.50 € en fonds de concours

VU la délibération 056-2023 concernant la création d'un dojo attribuant 16 052.50 € en fonds de concours

VU que le montant du fonds de concours 2022-2026 restant est de 20 000 €uros

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 18 février 2025 concernant la participation en fonds de concours pour des travaux de rénovation de toiture du groupe scolaire

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	176167	DETR	35233.4
		Autofinancement	140 933.60
		Commune	120 933.60
		CCAM	20 000.00
TOTAL HT	176 167.00 €	TOTAL	176 167.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Murviel les Béziers pour un montant de 20 000 €uros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 €uros pour les dépenses liées à des travaux de rénovation de toiture du groupe scolaire
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2026 pour la commune de Murviel est de 0 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a church and trees.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



The image shows a handwritten signature in blue ink.



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

025-2025 –Fonds de concours 2022-2026– Commune de Cabrerolles

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle également la délibération 110-2024 du 6 Mai 2024 concernant la participation en fonds de concours 2024-2026

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2026, la commune de Cabrerolles ayant une population de 347 habitants, elle peut bénéficier d'un fonds de concours 2022-2026 de 60 000 € + 30 000 € soit 90 000 € qui pourront être versé en une ou plusieurs fois.

VU les délibérations 121-2022, 058-2023, 187-2023, 064-2024, 128-2024, 162-2024, 167-2024, 212-2024, 233-2024, 267-2024, 004-2025 attribuant 85 583.17 € en fonds de concours

VU que le montant du fonds de concours 2022-2026 restant est de 5873 Euros

Vu la demande de Madame le Maire en date du 12 février 2025 concernant la participation en fonds de concours pour l'électricité de l'école

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	1623	Autofinancement Commune CCAM	1 623.00 811.50 811.50
TOTAL HT	1 623.00 €	TOTAL	1 623.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Cabrerolles pour un montant de 811.50 Euros

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 811.50 Euros pour les dépenses liées à des travaux d'électricité de l'école
- PRECISE que le reste à affecter sur la période 2022-2026 pour la commune de Cabrerolles est de 3605.33 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

026-2025 Achat d'un nouveau serveur-Siège CCAM

Le Président expose qu'il convient de changer le serveur du siège administratif en raison de sa vétusté d'une part mais également parce qu'il est sous -dimensionné par rapport au développement informatique de la structure ce qui génère des lenteurs et des incidents fréquents.

Le prestataire informatique nous propose l'installation et le paramétrage d'un nouvel outil avec des critères beaucoup plus performants tant au niveau de la vitesse, de la réactivité et de la stabilité que de la capacité de stockage très élevée.

Il s'agit d'un serveur de marque DELL modèle Power Edge R360 proposé par l'entreprise ABSYS pour un montant de 21 418€HT qui inclut le serveur, les licences nécessaires et l'installation qui nécessite 5 jours d'intervention sur site

Le Président demande au conseil de valider la proposition de la société ABSYS

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE la proposition de la société ABSYS domiciliée 129 rue Alphonse Beau de Rochas -PAE de Mcrcorent à Béziers -34 500- Tél : 04 67 11 01 02 -courriel : contact@absys-services.fr Siret n° 398 097 931 00032 pour la fourniture et l'installation du serveur tel que décrit ci-dessus pour un montant de 21 418€HT-25 701.60€TTC
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces s'y rattachant.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,






**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

**027-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 –Budget ZAE L'AUDACIEUSE-
Affectation du résultat-**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget ZAE L'AUDACIEUSE annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	117 772.84	117 772.84	0.00
	Section d'investissement	0.00	117 772.84	117 772.84
Report de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		0.00	0.00
	Report d'investissement (001)	336 773.13	0.00	0.00
<hr/>				
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	117 772.84	117 772.84	0.00
	Section d'investissement	336 773.13	117 772.84	-219 000.29
	TOTAL	454 545.97	235 545.68	-219 000.29

Le résultat cumulé est de 454 545.97 € en dépenses et 235 545.68 € en recettes, soit un résultat global net négatif de 219 000.29€.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget ZAE L'Audacieuse de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature en conformité avec l'instruction M57 développée, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTÉ** le CFU du Budget ZAE L'AUDACIEUSE de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats ZAE L'AUDACIEUSE seront affectés de la manière suivante :
Report en section d'investissement D 001 : 219 000.29 €
- **AUTORISE M.** le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

028-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 –Budget ZAE ROUJAN-

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget ZAE ROUJAN annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	70 406.58	71 172.80	766.22
	Section d'investissement	0.00	9 209.73	9 209.73
				0.00
Report de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	766.22	0.00	-766.22
	Report d'investissement (001)	9 209.73	0.00	-9 209.73
				0.00
				0.00
				0.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	71 172.80	71 172.80	0.00
	Section d'investissement	9 209.73	9 209.73	0.00
	TOTAL	80 382.53	80 382.53	0.00

Le résultat cumulé est de 80 382.53 € en dépenses et 80 382.53 € en recettes, soit un résultat global net de 0€.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget ZAE Roujan de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature en conformité avec l'instruction M57 développée, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Il précise que le Budget ZAE Roujan a été clôturé au 31 décembre 2024 par délibération n° 281-2024 avec versement de l'excédent au Budget Principal 2024 pour un montant de 59 300.88€

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le CFU du Budget ZAE ROUJAN de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
QUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

**029-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 –Budget ZAE LES MASSELETTES-
Affectation du résultat**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget ZAE LES MASSELETTES annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	52 059.70	58 765.22	6 705.52
	Section d'investissement	26 437.08	751 547.79	725 110.71
				0.00
Report de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	6 705.52	0.00	-6 705.52
	Report d'investissement (001)	508 357.31	0.00	-508 357.31
				0.00
				0.00
				0.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	58 765.22	58 765.22	0.00
	Section d'investissement	534 794.39	751 547.79	216 753.40
	TOTAL	593 559.61	810 313.01	216 753.40

Le résultat cumulé est de 593559.61 € en dépenses et 810 313.01 € en recettes, soit un résultat global net positif de 216 753.40 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget Les Masselettes de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature en conformité avec l'instruction M57 développée, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget ZAE LES MASSELETES de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats ZAE LES MASSELETES seront affectés de la manière suivante :
Report en section d'investissement R 001 : 216 753.40 €

AUTORISE M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,





LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

030-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget SPANC CC Avant-Monts - Affectation des résultats

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget SPANC annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	42 837.64	53 010.00	10 172.36
	Section d'investissement	1 101.60	180.71	-920.89
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		1 676.10	1 676.10
	Report d'investissement (001)	0.00		0.00
TOTAL		43 939.24	54 866.81	10 927.57
Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3 898.00	0.00	-3 898.00
	TOTAL	3 898.00	0.00	-3 898.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	42 837.64	54 686.10	11 848.46
	Section d'investissement	4 999.60	180.71	-4 818.89
	TOTAL	47 837.24	54 866.81	7 029.57

Le résultat cumulé est de 47837.24 € en dépenses et 54 866.81 € en recettes, soit un résultat global net positif 7029.57 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget SPANC de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget SPANC de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats du CA SPANC seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 7 029.57 €
Report en section d'investissement R 1068 : 4 818.89 €
D 001 : 920.89 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

031-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget Régie Eau CC Avant-Monts

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget Régie Eau annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	3 717 567.41	3 875 670.81	158 103.40
	Section d'investissement	747 032.88	532 969.80	-214 063.08
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		689 498.96	689 498.96
	Report d'investissement (001)	0.00	444 048.00	444 048.00
TOTAL		4 464 600.29	5 542 187.57	1 077 587.28
Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	282 862.00	84 636.00	-198 226.00
	TOTAL	282 862.00	84 636.00	-198 226.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	3 717 567.41	4 565 169.77	847 602.36
	Section d'investissement	1 029 894.88	1 061 653.80	31 758.92
	TOTAL	4 747 462.29	5 626 823.57	879 361.28

Le résultat cumulé est de 4 747 462.29 € en dépenses et 5 626 823.57 € en recettes, soit un résultat global net positif de 879 361.28 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget Régie Eau de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget Régie Eau de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats Régie Eau seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 847 602.36 €
Report en section d'investissement R 001 : 229 984.92 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SEANCE,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

032-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget DSP Eau CC Avant-Monts - Reprise

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget DSP Eau annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	54 669,85	510 413,01	455 743,16
	Section d'investissement	517 755,67	372 603,16	-145 152,51
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		0,00	0,00
	Report d'investissement (001)	121 504,37		-121 504,37
TOTAL		693 929,89	883 016,17	189 086,28
Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	200 000,00	200 000,00	0,00
	TOTAL	200 000,00	200 000,00	0,00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	54 669,85	510 413,01	455 743,16
	Section d'investissement	839 260,04	572 603,16	-266 656,88
	TOTAL	893 929,89	1 083 016,17	189 086,28

Le résultat cumulé est de 893 929.89 € en dépenses et 1 083 016.17 € en recettes, soit un résultat global net positif 189 086.28 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget DSP Eau de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget DSP Eau de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats du BP DSP Eau seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 455 743.16 €
Report en section d'investissement D 001 : 266 656.88 €
- **DIT** que suite à la fusion des budgets DSP eau et REGIE eau en 2025, ces résultats seront reportés au Budget Eau 2025
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

033-2025 – Affectation des résultats 2024 budget EAU 2025 – Suite à fusion des budgets Régie Eau et DSP Eau

M. le Vice-Président rappelle à l'assemblée la délibération 103-2024 du 6 mai 2024 approuvant la fusion des budgets régies et DSP au 1^{er} janvier 2025

Il indique que suite à l'approbation des CFU 2024 des Budgets Régie Eau et DSP Eau, il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2024 cumulés comme suit :

VU les résultats du CFU 2024 - Régie Eau :

Report en section de fonctionnement R 002 : 847 602.36 €
Report en section d'investissement R 001 : 229 984.92 €

VU les résultats du CFU 2024 - DSP Eau 2024 :

Report en section de fonctionnement : R002 : 455 743.16
Report en section d'investissement : D001 : 266 656.88

Il est proposé d'affecter les résultats de ces 2 budgets fusionnés de la manière suivante :

En investissement (cumul des résultats de clôture) : $229\,984.92 - 266\,656.88 = 36\,671.96$ D001

Calcul du besoin de financement : $-36671.96 - 198\,226$ (RAR) = $-234\,897.96$

Résultat reporté en fonctionnement : R002 : 1 068 447.56 €

Résultat reporté en investissement :

D 001 : 36 671.96 €

R 1068 : 234 897.96 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats des budgets Régie Eau et DSP Eau 2024 pour le budget Eau 2025

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DIT** que les résultats 2024 cumulés des budgets Régie Eau et DSP Eau seront affectés de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement R 002 : 1 068 447.56 €

Report en section d'investissement D 001 : 36 671.96 €

R 1068 : 234 897.96 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

034-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget Régie Assainissement CC Avant-Monts

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget Régie Assainissement annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	2 023 682.85	2 151 052.97	127 370.12
	Section d'investissement	2 562 367.05	2 445 237.91	-117 129.14
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		247 011.23	247 011.23
	Report d'investissement (001)	0.00	579 176.99	579 176.99
TOTAL		4 586 049.90	5 422 479.10	836 429.20
Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	636 407.00	347 610.00	-288 797.00
	TOTAL	636 407.00	84 636.00	-288 797.00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	2 023 682.85	2 398 064.20	374 381.35
	Section d'investissement	3 198 774.05	3 372 024.90	173 250.85
	TOTAL	5 222 456.90	5 770 089.10	547 632.20

Le résultat cumulé est de 5 222 456.90 € en dépenses et 5 770 089.10 € en recettes, soit un résultat global net positif 547 632.20 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget Régie Assainissement de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget Régie Assainissement de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats Régie Assainissement seront reportés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 374 381.35 €
Report en section d'investissement R 001 : 462 047.85 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

035-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget DSP Assainissement CC Avant-Monts -Reprise

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget DSP Assainissement annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	65 885,00	187 419,76	121 534,76
	Section d'investissement	983 141,32	1 548 382,23	565 240,91
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		189 580,45	189 580,45
	Report d'investissement (001)	737 914,10		-737 914,10
TOTAL		1 786 940,42	1 925 382,44	138 442,02

Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	65 885,00	377 000,21	311 115,21
	Section d'investissement	1 721 055,42	1 548 382,23	-172 673,19
	TOTAL	1 786 940,42	1 925 382,44	138 442,02

Le résultat cumulé est de 1 786 940.42 € en dépenses et 1 925 382.44 € en recettes, soit un résultat global net positif 138 442.02 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget DSP Assainissement de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget DSP Assainissement de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats du BP DSP Assainissement seront reportés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 311 115.21 €
Report en section d'investissement D 001 : 172 673.19 €
- **DIT** que suite à la fusion des budgets DSP Assainissement et REGIE Assainissement en 2025, ces résultats seront reportés au BP Assainissement 2025
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT.



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

036-2025 Affectation des résultats 2024 - Fusion BP Régie Assainissement et DSP Assainissement

M. le Vice-Président rappelle à l'assemblée l'obligation de fusionner le budget DSP Assainissement au sein du budget Assainissement à partir de l'année 2025

Il indique que suite à l'approbation des CFU 2024 des Budgets Régie Assainissement et DSP Assainissement, il est proposé d'affecter les résultats de clôture 2024 cumulés comme suit :

- Report en section d'investissement R001 : 289 374.66 € (462 047.85-172 673.19)
- Report en section de fonctionnement R002 : 685 496.56 € (374 381.35+311 115.21)

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture des budgets Régie Assainissement et DSP Assainissement 2024.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DIT** que les résultats 2024 cumulés des budgets Régie Assainissement et DSP Assainissement seront affectés de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement	R 002 : 685 496.56 €
Report en section d'investissement	R 001 : 289 374.66 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes.



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

037-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget OT CC Avant-Monts - Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget OFFICE DE TOURISME annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	73 535.37	77 723.00	4 187.63
	Section d'investissement	0.00	3 641.40	3 641.40
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		57 717.28	57 717.28
	Report d'investissement (001)	2 501.40		-2 501.40
TOTAL		76 036.77	139 081.68	63 044.91
Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3 724.30	0.00	-3 724.30
	TOTAL	3 724.30	0.00	-3 724.30
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	73 535.37	135 440.28	61 904.91
	Section d'investissement	6 225.70	3 641.40	-2 584.30
	TOTAL	79 761.07	139 081.68	59 320.61

Le résultat cumulé est de 79 761.07 € en dépenses et 139 081.68 € en recettes, soit un résultat global net positif 59 320.61 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget Office de tourisme de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget Office de tourisme de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats du CFU Office de tourisme seront affectés de la manière suivante :
 - Report en section de fonctionnement R 002 : 59 320.61 €
 - Report en section d'investissement R 1068 : 2 584.30 €
 - R 001 : 1 140.00 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

038-2025 - Adoption du Compte Financier Unique 2024 – Budget principal CC Avant-Monts »- Reprise et affectation des résultats

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	15 407 612.04	16 038 800.35	631 188.31
	Section d'investissement	3 445 626.92	2 153 269.50	-1 292 357.42
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		3 287 036.67	3 287 036.67
	Report d'investissement (001)	0.00	2 080 966.14	2 080 966.14
TOTAL		18 853 238.96	23 560 072.66	4 706 833.70

Reste à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	3 607 662.69	674 222.00	-2 933 440.69
	TOTAL	3 607 662.69	0.00	-2 933 440.69
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	15 407 612.04	19 325 837.02	3 918 224.98
	Section d'investissement	7 053 289.61	4 908 457.64	-2 144 831.97
	TOTAL	22 460 901.65	24 234 294.66	1 773 393.01

Le résultat cumulé est de 22 460 901.65 € en dépenses et 24 234 294.66 € en recettes, soit un résultat global net positif de 1 773 393.01 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du CFU du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le CFU du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2024 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
 Report en section de fonctionnement R 002 : 1 773 393.01 €
 Report en section d'investissement R 001 : 788 608.72 €

 Affectation au Compte R 1068 : 2 144 831.97 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

039-2025 Dépôt de dossiers de demande de financement pour l'acquisition de matériels d'économie d'eau

Les récents épisodes de sécheresse ont souligné la nécessité de mieux anticiper la gestion quantitative de la ressource en eau. La question de la qualité de l'eau fait également l'objet d'une attention particulière.

Ce sujet central concerne l'ensemble du territoire des Avant-Monts qui l'a inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale comme une priorité notamment dans le plan Climat Air Energie des Avant-Monts (Axe C – développer l'utilisation d'équipements permettant d'économiser les

ressources en eau, économiser les ressources en eau potable), ainsi que dans son projet de territoire 2022 – 2040. Cet enjeu est identifié également dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Objectif stratégique 3.3 : Anticiper la gestion de l'eau) et le Contrat Territorial Occitanie (Orientation stratégique 11.1 : Anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles),

Les objectifs sont de:

- Renforcer la sobriété pour les usages de l'eau dans la collectivité
- Renforcer la sobriété pour les usages domestiques de l'eau

Afin d'encourager des usages durables et une meilleure gestion, la Communauté de communes a étudié la possibilité d'investir dans le déploiement de matériels hydro-économiques aussi bien pour les usages de la collectivité (bâtiments publics notamment) que pour les usages domestiques auprès du grand public.

Considérant l'élaboration du projet de territoire, les enjeux identifiés, notamment engager une politique sur les ressources en eau ; sécuriser l'accès en eau potable, réduire les pertes, limiter les usages, et éduquer à la bonne maîtrise de la consommation.

Considérant que la ressource en eau répond à des enjeux économiques et environnementaux majeurs, des équipements pouvant faire l'objet de financements.

Vu la délibération prise le 15 juillet 2024, concernant le lancement de recherche de financements pour l'acquisition de matériels d'économie d'eau,

Vu le plan de financement proposé ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES (HT)		RECETTES		
11 000 Kits, hydro-économiques	34 650 HT	FEADER/LEADER	25059.27	60%
3000 sacs WC	4950 HT			
9 sabliers	16.20			
11 récupérateurs	2149.25	CD34	8 353.09	20%
		Autofinancement	8 353.09	20%
TOTAL	41 765.45 €	TOTAL	41 765.45 €	100%

Le Président propose de déposer un dossier de demande de financement LEADER, ainsi qu'auprès du Département de l'Hérault pour l'acquisition de matériels d'économie d'eau, à destination de la population des Avant-Monts et pour les usages de la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le plan de financement proposé
- AUTORISE le Président à demander des subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

**040-2025 REA Demande de subvention pour réhabilitation des réseaux EU et AEP -
Route de Neffiès- Vailhan**

Monsieur le Président informe que dans le cadre de travaux de voirie menés par la commune de Vailhan sur la route de Neffiès, il est opportun de renouveler au préalable les réseaux d'eau potable et d'eaux usées identifiés comme prioritaires à l'issue des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

Le montant des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable est estimé à 82 857.59 € HT

Le montant des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées est estimé à 54 503.79 € HT

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, l'Agence de l'eau et du conseil départemental avec demande de dérogation pour commencement des travaux par anticipation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à solliciter une demande d'aide avec dérogation pour anticipation des travaux auprès de la DETR/DSIL, Agence de l'eau et conseil Départemental pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la route de Neffiès pour un montant total de travaux estimé à 137 361.38 € HT €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,








EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

041-2025 Régie Eau - Attribution accord-cadre à marchés subséquents- Travaux d'investissement, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées

Etant entendu que le Président est sorti de la salle,

Vu le Code des marchés publics, notamment les articles relatifs aux accords-cadres à marchés subséquents ;

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 14/01/2025
Vu le tour de négociation lancé le 06/02/2025 avec réception des précisions demandées le 17/02/2025

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 27 février 2025.

Considérant que 11 entreprises ont répondu à l'appel d'offre et que les critères de sélection ont permis de retenir 5 entreprises,

Considérant que l'accord-cadre a pour objet la réalisation de travaux d'investissement, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'eaux usées,

Considérant que le montant estimé de l'accord-cadre est de 650 000 € HT maximum pour une période de 1 an, renouvelable 3 fois

Le Vice-président demande à l'assemblée de valider la proposition de la commission des marchés

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

Article 1 : L'accord-cadre relatif aux travaux d'investissement est attribué aux 5 entreprises suivantes :

- L'entreprise TPSM pour une offre de 2 100 000 € HT
- L'entreprise Jean Roger pour une offre à 1 980 116.80 € HT
- L'entreprise SAS TP Bessière pour une offre à 2 083 131.09 € HT
- L'entreprise EAE TP pour une offre à 2 149 469.90 € HT
- L'entreprise Francès pour une offre à 2 172 632.62 € Ht

Article 2 : Ces entreprises seront retenues pour réaliser des marchés subséquents en fonction des besoins et des appels à concurrence qui seront lancés par la collectivité dans le cadre de l'accord-cadre.

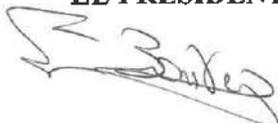
Article 3 : Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 2 213 788 € HT, pour une période de 4 ans. Les montants des marchés subséquents seront déterminés selon les besoins spécifiques à chaque projet ou tranche de travaux, dans le respect des modalités prévues par l'accord-cadre et les règles des marchés publics.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer l'accord-cadre et tous documents afférents à son exécution, notamment les marchés subséquents inférieurs à 50 000€ et après avis de la commission les marchés subséquents supérieurs à 50 000€

Article 5 : La présente délibération sera notifiée aux entreprises retenues et publiée selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

042-2025 Attribution du marché de l'étude préalable à la valorisation des sites patrimoniaux d'intérêt communautaire et touristique

Le Président rappelle qu'il a été décidé de réaliser une étude préalable à la valorisation des sites patrimoniaux d'intérêt communautaire et touristique dans le cadre du schéma de valorisation approuvé par le Conseil communautaire le 7 Mars 2022.
L'objectif de cette étude est de proposer, site par site, un état de la connaissance historique, archéologie et sanitaire du bâti à réhabiliter et d'établir des préconisations chiffrées de travaux préalables à la mise en tourisme.

Le marché sera décomposé en 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic de restauration, valorisation et sécurisation des vestiges des 7 sites patrimoniaux suivants :

La charbonnière de Fos
Les remparts de Fouzilhon,
Les moulins hydrauliques de Gabian,
Le Moulin à vent de Puissalicon,
La machine élévatoire Francou de Pouzolles,
L'Ermitage Saint-Etienne de Saint-Nazaire de Ladarez
Le site castral de Vailhan

- Phase 2 : Préconisations de travaux de consolidation et restauration des vestiges, de réaménagement sécuritaire et d'accessibilité le cas échéant avec chiffrage des travaux détaillant les conditions réglementaires, techniques, temporelles et financières de sa mise en œuvre.

Vu la consultation lancée le 10 décembre 2024 pour désigner un prestataire en charge de l'étude préalable à la création d'une ressourcerie sur le territoire,

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 14/01/2025

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 27 février 2025.

Le Président demande au conseil :

- de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix du bureau d'étude Patrice Salès domicilié Résidence Cap Rousset -Bt D -26 avenue Gérard Montus à Carry le Rouet- 13 620-siret n° 411 814 791 00041-Tél :06 26 80 09 30- Courriel : patricesales@architecte.org
- pour un montant de prestation qui s'élève à 55 230.00EHT €

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix de l'entreprise tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux avec Monsieur Patrice Salés , architecte domicilié à Carry le Rouet (13) pour un montant de prestation s'élevant à 55 230€HT
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025- opération 241

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

043-2025 Service de l'Eau - Attribution missions maîtrise d'œuvre - VISA – DET et AOR – STEP de Causses et Veyran

Vu la consultation lancée le 18 février 2025

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis et attribution en date du 27 février 2025

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 27 février 2025.

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix du cabinet GAXIEU domicilié 1 bis Place des Alliés – CS 50676- 34537 BEZIERS CEDEX pour un montant de 27 390.00€ HT soit 32 868 € TTC

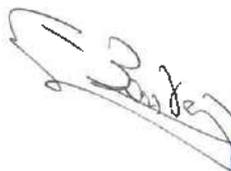
- de l'autoriser à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de la nouvelle station d'épuration de la commune de Causses et Veyran ainsi que tout document ayant trait à ce marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le choix du cabinet tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet GAXIEU domicilié 1 bis Place des Alliés – CS 50676- 34537 BEZIERS CEDEX pour un montant de 27 390.00€ HT soit 32 868 € TTC
- DIT que les crédits seront inscrits au budget Assainissement 2025 opé 124

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

044-2025 Désignation du bureau d'étude en charge de l'étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie/recyclerie

Monsieur le Président rappelle la décision de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire.

Cette étude fait suite à une réflexion menée par le Conseil de développement des Avant-Monts sur un projet de ressourcerie, les résultats de l'enquête en ligne réalisée en mars 2024 confirmant les attentes et l'intérêt de la population sur ce type de services et d'équipements.

Vu la consultation lancée le 19 novembre 2024 sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com ,

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 14 janvier 2025 (8 offres reçues)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 27 février 2025

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix du bureau d'études Nathalie MAYOUX Conseils, 14, rue Madame 7500 TOURNAI - BE 0761-421-096, pour un montant HT : 22 325,00 €, 27 013.25 € TTC

- de l'autoriser à signer les marchés de prestations avec le bureau d'études Nathalie MAYOUX Conseils ainsi que tout document ayant trait à ce marché de prestations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désignation du Bureau d'études Nathalie MAYOUX Conseils

PRECISE que le coût de cette étude est prévu au budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a figure.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes.